

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD867

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 33

À la seconde phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« activités ferroviaires et routières »

le mot :

« transports ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renommer l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER). En effet, celle-ci s'appellera Autorité de régulation des transports à compter du 1^{er} octobre 2019, en application de l'ordonnance n° 2019-761 du 24 juillet 2019 relative au régulateur des redevances aéroportuaires.